

Règlement du TILT - La Toussuire

Dimanche 30 Mars – 17h30

L'inscription engage chaque participant à connaître et à appliquer les règles définies par l'organisation.

Article 1 : La compétition

Le triathlon de La Toussuire est composé de trois disciplines enchaînées :

1. Cyclisme :

- Distance : **7,42 km**
- Dénivelé : **524 m D+**
- Départ : **Fontcouverte**
- Arrivée : **Rue Blanche, La Toussuire**

2. Trail :

- Parcours : **2 boucles à travers la station**
- Distance : **5,22 km**
- Dénivelé : **170 m D+**
- Départ/Arrivée : **Rue Blanche, La Toussuire**

3. Ski Alpinisme :

- Parcours : **2 boucles sur les pistes**
- Distance : **5,58 km** en 2 montées et 2 descentes
- Dénivelé : **612 m D+** en 2 montées et 2 descentes :
 1. Montée des Cigales : **306 m D+**
 2. Descente par la piste du Coq
- Départ / Arrivée finale : **Rue Blanche, La Toussuire / Front de Neige**

Le nombre de participants n'est pas limité et les épreuves peuvent être réalisées :

- **En solo** : le participant enchaîne les trois disciplines.
- **En trio** : chaque membre de l'équipe réalise une discipline sous forme de relais.

Article 2 : Participation

Épreuve ouverte à partir de 16 ans sous réserve de présenter :

- Pour les **licenciés** : Licence en cours de validité (FFA, FFC, FFTri, FFME).
- Pour les **non-licenciés** : Certificat de sport en compétition avec les 3 disciplines. PPS réalisé dans les 3 mois précédant la date de l'événement.

L'organisation n'attribuera pas de dossard sans présentation des documents requis. Toute fausse déclaration engage la responsabilité du participant.

Article 3 : Inscriptions et tarifs

Les inscriptions se font en ligne jusqu'au **dimanche 30 mars à 16h**.

Tarifs :

- Participation en **solo** : **40 €**
- Participation en **trio** : **100 €**

Une majoration de 10% est appliquée à partir du vendredi à 12h00 pour chaque inscription.

Article 4 : Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer **le jour de l'événement** sous le chapiteau installé à **La Toussuire** entre **9h et 16h**.

Les inscrits pourront avoir leur dossard personnalisé jusqu'à 2 semaines avant l'événement.

Article 5 : Assurance

L'organisation souscrit une assurance en responsabilité civile couvrant les bénévoles. Les participants doivent s'assurer personnellement pour les dommages corporels. L'organisation décline toute responsabilité en cas de participation sous une identité usurpée.

Article 6 : Dommages matériels et vols

L'organisation ne couvre ni les dommages au matériel des participants ni les pertes ou vols d'effets personnels.

Article 7 : Équipement obligatoire

Chaque participant doit disposer du matériel suivant en fonction des disciplines :

1. **Cyclisme :**
 - Vélo (route ou VTT) en bon état.
 - Casque homologué (obligatoire).
2. **Trail :**
 - Tenue adaptée aux conditions météorologiques.
 - Bâtons interdits.
3. **Ski Alpinisme :**
 - Skis adaptés.
 - Casque homologué (obligatoire).
 - Chaussures de ski alpinisme blocables en position descente.

Pour le trail et le ski alpinisme, lampe frontale en état de marche (+ piles de rechange).

Article 8 : Sécurité et balisage sur le parcours

La sécurité des participants est une priorité. Des signaleurs et des secouristes seront positionnés sur l'ensemble du parcours. Les participants doivent respecter les consignes de sécurité et le code de la route.

1. Cyclisme

- Cette épreuve se déroule sur route ouverte à la circulation. Les participants doivent respecter les règles de circulation routière.
- Interdiction des voitures suiveuses : Aucun véhicule accompagnateur n'est autorisé pendant l'épreuve.

2. Trail

- Le parcours emprunte des zones avec intersections routières. Les participants doivent être vigilants et suivre les instructions des signaleurs positionnés aux endroits stratégiques.
- Les conditions météorologiques pouvant être variables, il est recommandé d'adapter son équipement.

3. Ski alpinisme

- L'épreuve se déroule sur des pistes de ski non damées en fin de journée. Les participants doivent être attentifs à l'état du terrain et se conformer aux consignes de sécurité.

Article 9 : Chronométrage

Un chronométrage électronique sera assuré grâce à une puce remise avec le dossard.

Article 10 : Ravitaillement

Un point de ravitaillement est prévu :

- **Sur la Rue Blanche** (zone de transition).
- **À l'arrivée sur le Front de Neige**, pour les finishers.

Les participants sont invités à prévoir un ravitaillement personnel complémentaire si nécessaire.

Article 11 : Comportement sportif

Le respect des autres, de l'environnement et des règles est impératif. Les infractions suivantes entraîneront une disqualification immédiate :

- Jeter des déchets en dehors des zones prévues.
- Accompagnement par une personne ou un véhicule non autorisé.

Article 12 : Abandon

Tout abandon doit être signalé immédiatement à l'organisation avec remise du dossard. En cas d'accident ou d'incident, les participants doivent alerter l'organisation dès que possible.

Article 13 : Annulation par le participant

Les participants ont la possibilité de souscrire à l'assurance **Beticketing**, qui permet, sous certaines conditions définies par l'assureur, de bénéficier d'un remboursement de **80 %** du montant des droits d'inscription (hors options et frais de service) en cas d'empêchement dû à une cause accidentelle ou imprévisible. Cette assurance couvre :

- Toute cause accidentelle ou imprévisible survenue entre l'inscription et la date de l'épreuve.
- Les cas de COVID déclarés jusqu'à **30 jours avant l'événement**.
- Une demande de remboursement possible jusqu'à **72 heures après l'événement**, avec un traitement sous **72 heures**, si le dossier est complet.

Article 14 : Annulation par un acteur extérieur

Si l'événement est annulé en raison d'une décision prise par un acteur extérieur indépendant de l'organisation (autorités locales, crise sanitaire, conditions météorologiques extrêmes, restrictions gouvernementales, etc.), **aucun remboursement ne sera effectué**.

Dans ce cas, l'organisation proposera aux participants l'une des options suivantes :

- Le report de l'inscription sur une édition future.
- Une solution compensatoire définie à la discrétion de l'organisateur.

Article 15 : Annulation par l'organisation

En cas d'annulation de l'événement par l'organisateur pour des raisons de force majeure (raisons logistiques, sécuritaires ou imprévus exceptionnels), les participants auront droit à :

- Un remboursement de **50 %** du montant de l'inscription.
- La possibilité de reporter leur inscription sur l'édition suivante de l'événement.

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours ou les horaires pour garantir la sécurité des participants sans obligation de remboursement.

Article 16 : Remise de prix

La remise des prix se déroulera à partir de **19h30** sous le chapiteau installé à **La Toussuire** avec 5 catégories de podiums :

- Solo Homme
- Solo Femme
- Relais Homme
- Relais Femme
- Relais Mixte

Un **tirage au sort** sera organisé à **20h15** parmi l'ensemble des finishers pour remettre un lot d'une valeur de **500 €**.

Article 17 : Droit à l'image

L'inscription implique l'acceptation de l'utilisation des images des participants à des fins promotionnelles par l'organisation et ses partenaires.

Article 18 : Acceptation du règlement

L'inscription implique l'acceptation pleine et entière du règlement.